

2024 - 96 Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2024
Service : Education
Référence : DL

Objet : PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PLAN MERCREDI 2024-2027 - APPROBATION

Le sept octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Laeticia BAR à Clotilde ROUGEOT

Yves ANDRIEUX à Anne-Laure BOCHE

Gilles PHILIPPEAU à Hélène RAUHUT-AUVINET

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Marie-Estelle IRISSOU à Corinne CHENARD

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

Patrick EVIN à Hervé LEBEAU

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Absents excusés : Patrice BOLO, Yvan VALLEE, Ludivine BEN BELLAL, Sandrine GOURDON.

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers effectivement présents : 23

Secrétaire : Corinne CHENARD

Rapporteur : Clotilde Rougeot

EXPOSE

La ville de Couëron met en place des actions au niveau local pour répondre aux besoins des habitants et plus particulièrement aux politiques en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et celles qui ont trait au lien social, à l'animation de la vie sociale et aux solidarités. Les engagements municipaux se structurent autour des marqueurs suivants :

- placer la transition écologique au cœur de l'ensemble des politiques publiques,
- conforter la cohésion sociale de notre territoire assurant le bien-être de tous ses habitants,
- agir sur la qualité de vie au quotidien dans un environnement préservé et protecteur.

Si offrir des services au quotidien, en proximité et accessibles au plus grand nombre, est plus que jamais affirmé, la Ville considère tout aussi important d'aménager harmonieusement les espaces et de prendre soin de la population durablement et ce, dès le plus jeune âge.

A travers le Projet Educatif de Territoire (PEdT) - Plan Mercredi, la Ville formalise ses engagements territoriaux en matière de continuité éducative, de coordination et de complémentation de l'action publique au profit des enfants.

Le PEDT - Plan Mercredi arrivant à son terme en août 2024, il a été convenu de procéder à son évaluation et au renouvellement de celui-ci pour la période 2024-2027. A l'appui d'une démarche participative et contributive mobilisant les partenaires associatifs et institutionnels, la Ville a défini les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Volet éducatif de la Convention Territoriale Globale renouvelée également en 2024, le PEdT - Plan Mercredi participe à la déclinaison de la vision globale du territoire de cette convention dont les axes stratégiques sont :

- faciliter la continuité des parcours (éducatifs, culturels et citoyens),
- veiller à l'équité dans l'accès aux droits pour conforter la mixité et la cohésion sociale,
- décloisonner les réseaux et fédérer les acteurs autour de projets communs.

Ce projet triennal se veut évolutif et partenarial, proposant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous les temps de vie. Le PEdT place l'enfant au cœur d'un projet global où réussite, bien-être, émancipation, inclusion et ouverture culturelle ont toute leur place.

Pour ce faire, au quotidien, en partenariat avec les acteurs éducatifs (école, parents, associations,...), la Ville met en œuvre des actions pour favoriser l'éducation artistique et culturelle dans des cadres différents, développer la pratique sportive, éveiller au monde, accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité, contribuer à l'accueil des enfants en situation de handicap, et proposer un accompagnement individuel pour les enfants chaque fois que cela est nécessaire.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Municipale Cohésion Sociale et Solidarités du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 2 septembre 2024 ;

Vu le Projet Educatif de Territoire (PEdT) - Plan Mercredi 2024-2027 ci-annexé,

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter le PEdT - Plan Mercredi 2024-2027,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le **07 OCT. 2024**

Corinne Chénard
La secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 14/10/2024 au 14/12/2024 et transmise en Préfecture le 11/10/2024
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.